

Assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2023

Au 5 avril, CORASPORTS compte 187 membres dont 163 licenciés FFRS.

Sont présents 81 membres avec 20 procurations, soit un total de 101 votants.

A 11 h 07, M. Alain Burgaud, le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire en remerciant les membres de s'être déplacés.

Il rappelle les grandes lignes du courrier adressé à chacun, notamment le fait que certains membres du Comité Directeur de la fédération ont engagés la FFRS dans des investissements très coûteux, qui entraînent une augmentation significative des licences, déjà 12 € de prévus, sans amélioration des services rendus aux clubs, au contraire selon notre président.

CORASPORTS n'est pas le seul club de Vendée à refuser cet état de fait : Le président du CODERS a démissionné, des discussions très vives ont lieu dans la plupart des clubs, et certains envisagent comme nous de quitter la FFRS.

Si nous quittons la fédération, nous devons souscrire une assurance dont le coût serait approximativement de 400 € pour 200 membres.

Le comité directeur prévoit de maintenir la cotisation à 35 €. Si nous restons à la FFRS, la cotisation passera à 45 € pour la saison 2023-24, puis à au moins 50 € pour la saison suivante (suivant les augmentations de licence que décidera la FFRS).

2 animateurs ont soulevé le problème de la formation des animateurs, formation qui doit être sérieuse et rigoureuse. Claude Bigeard, référent formation, leur a répondu que c'était effectivement un problème, et que le comité directeur était à la recherche de bonnes solutions de formation. Notre club manque effectivement d'animateurs, mais manque surtout de bénévoles pour devenir animateurs.

Personne ne s'étant opposé au principe, le vote a eu lieu à main levée.

Pour rester dans la FFRS : 0

S'abstiennent : 5

Pour sortir de la FFRS : 96

En conséquence, le club quittera la FFRS à la fin de la saison pour devenir un club indépendant.

Le président a rappelé que nos licences sont valables jusqu'au 31 août, donc le club fait partie de la FFRS jusqu'au 31 août, et peut participer aux interclubs et autres manifestations jusqu'à cette date.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 11 h 50.